

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission de concession**

Séance du 23 mai 2024

Convocation du 17 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy,  
M. Philippe Szykowski par Mme Liliane Wietzerbin,  
Mme Maud Bonté par M. Jean-Christophe Dessanges

Etait absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mai 2024

**OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission de concession**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-22, L 1410-1, L 1411-5, D 1411-3 et D 1411-4,

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant que le maire est président de droit de la commission de concession,

Considérant qu'il y a lieu d'élire au sein du conseil municipal cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission de concession à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu les candidatures de M. Patrice Pattée, Mmes Florence Presson, Catherine Palpant, Axelle Poullier, M. Jean-Christophe Dessanges membres titulaires, MM. Philippe Tastes, Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Claire Vigneron, M. Fabrice Bernard membres suppléants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas procéder au vote par bulletin secret.

DESIGNE M. Patrice Pattée, Mmes Florence Presson, Catherine Palpant, Axelle Poullier, M. Jean-Christophe Dessanges qualité de membres titulaires ; MM. Philippe Tastes, Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, Claire Vigneron, M. Fabrice Bernard en qualité de membres suppléants de la commission de concession.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



*Philippe Laurent*

*[Signature]*